



**Avis des associations « Les Pêcheurs Unis de Lille »
et « Entrelianes » à l'enquête publique :**
Dossier Loi sur l'eau - Lille-Lomme- Préfiguration d'un port de plaisance sur la Gare d'eau

Les associations Entrelianes et les Pêcheurs Unis de Lille s'associent notamment pour plaider la cause de la faune de la Gare d'eau. Les projet de requalification de la jetée et de création de la place Méo, s'ils étaient réalisés selon les options techniques présentées à l'enquête publique, mettraient sérieusement en cause la vie animale et végétale du site. En effet, les erreurs méthodologiques des différentes études présentées à l'enquête publique ne permettent pas de prendre les décisions pertinentes, adaptées à la réalité du terrain et à la réglementation.

Association Entrelianes – 13, rue Jean Baptiste Clément 59000 Lille
contact@entrelianes.org www.entrelianes.org SIRET 489 469 965 00045

Associations Les Pêcheurs Unis de Lille – 103, rue Auguste Bonte 59130 Lambersart
Contact : rtaffeirren@numericable.fr, Vice-Président
www.pecheursunisdelille.com SIRET 500 772 678 00016

Sommaire

I - Présentation des associations	p 3
II - Observations et recommandations des associations	p 4
II-1 - Observations 1 : présence non reconnue de deux zones de frayères	p 4
Recommandation 1.1 : un nouvel inventaire piscicole	p 5
Recommandation 1.2 : le principe ERC, éviter, réduire, compenser	p 5
Recommandation 1.3 : période des travaux par rapport aux poissons	p 5
II-2 - Observations 2 : présence non reconnue de sites de nidification des oiseaux	p 6
Recommandation 2.1 : un nouvel inventaire d'oiseaux	p 6
Recommandation 2.2 : période des travaux par rapport aux oiseaux	p 6
Recommandation 2.3 : restauration, compensation (ERC)	p 6
II-3 - Observations 3 : présence sous-estimée des chiroptères	p 7
Recommandation 3.1 : un nouvel inventaire de chiroptères	p 7
Recommandation 3.2 : la mise en place d'une trame noire	p 7
Recommandation 3.3 : la mise en place de sites de nidification	p 7
II-4 - Observations 4 : écotoxicité des sédiments et risques de pollutions encapsulées	p 7
Recommandation 4.1 : ré-envisager le dragage et le tirant d'eau	p 7
Recommandation 4.2 : des prélèvements préventifs tous les mètres	p 8
Recommandation 4.3 : protection des sites de reproduction pendant les travaux	p 8
Recommandation 4.4 : protocole si découverte de poches de pollutions écotoxiques	p 8
II-5 - Observations 5 : objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau	p 8
Recommandation 5.1 : prise en compte et suivi d'un tableau perspectives de biodiversité portuaire	p 8
Recommandation 5.2 : mise en place d'une pêche No Kill	p 8
III - Annexes	p 9
Annexe 1 : synthèse de l'inventaire ornithologique de Bois-Blancs par Entreliares	p 9
Annexe 2 : photos des concours de pêche effectués à la Gare d'eau attestant de la diversité et de la quantité de poissons du site	p 10

I - Présentation des associations

- **Les Pêcheurs Unis de Lille** (3000 adhérents) sont impliqués dans la gestion et la qualification des milieux humides à Lille et autour de Lille, comme l'APPMA de Roubaix (Association Agréé pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) qui s'associe également au présent avis. Depuis 1975, en lien avec leur fédération, les Pêcheurs Unis de Lille participent à l'amélioration de la connaissance piscicole (espèces, milieux de reproduction), à la restauration et à la réintroduction de milieux humides et de frayères, à des actions de sensibilisation, d'animation ou d'éducation à l'environnement. Leur garde-pêche assure le respect de la réglementation en vigueur et contribue à la collecte des données.

Les Pêcheurs Unis de Lille sont de grands usagers de la Gare d'eau de Bois-Blancs. Ils y organisent notamment de nombreux concours de pêche en raison de ses eaux extrêmement poissonneuses (voir photos en annexe). Ils connaissent parfaitement sa capacité piscicole, les espèces et les frayères en présence (lieux de reproduction des poissons). **Ils attestent de la présence de deux frayères au sein même du plan d'eau et contestent avoir été contactés par le bureau d'étude qui a réalisé l'inventaire piscicole.**

- une de ces frayères est sur le quai Est de l'îlot Boschetti,
- l'autre sur le quai de l'Ouest de l'île de Bois-Blancs, côté future place Méo.

Ils insistent particulièrement sur le rôle important de ces frayères à l'échelle du bief (entre les écluses de Don au Sud de la métropole et de Saint-André, au Nord). Il demande à ce que soit reconnu le rôle de l'entièreté du site (Gare d'eau et Canal de Canteleu) comme zone refuge pour la faune subaquatique.

En effet, entre ces deux écluses, le Canal à Grand Gabarit de la Deûle domine avec un important trafic et des berges artificielles (palplanches) peu favorables à la reproduction piscicole. Or, les poissons ont besoin pour se reproduire de zones de tranquillité, végétalisées (herbiers aquatiques, algues) et même de berges en pentes douces attenantes à des zones de prairies pour certaines espèces comme le brochet. La Gare d'eau et le Canal de Canteleu présentent une partie de ces caractéristiques (sans être toutefois adaptées à la reproduction du brochet, espèce indicatrice d'une grande qualité de milieu). **Mais notons toutefois que cette espèce fréquente la Gare d'eau** (voir photos en annexe) !

Les capacités de reproduction de la Gare d'eau sont dues à l'absence de curage pendant une très longue période qui a permis le développement de reliefs de sédiments contre les accotements ou berges verticales du site. Ces reliefs forment comme des fonds sur-élevés qui ont facilité l'implantation d'une végétation aquatique (nénuphars pour l'îlot Boschetti, algues pour la place Méo). Cette végétation sert de lieu de reproduction à plusieurs espèces qui y déposent leurs œufs : brèmes, gardons...

- **Entrelianes est une association Lilloise, très active depuis 2006, sur la question de la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement.** Elle développe des Portraits Nature de territoire qui permettent d'associer les habitants d'un quartier ou d'une commune à la protection de la biodiversité sur leur territoire de vie et/ou d'activité. Ces démarches participatives ont permis l'existence de plusieurs projets sur la Métropole Européenne de Lille : le corridor écologique de la voie ferrée de Roubaix, les trames vertes et bleues de Lomme et de Ronchin, le Plateau de Fléquières...

Entrelianes connaît très bien le quartier de Bois-Blancs et la Gare d'eau. De 2008 à 2016, l'association a créé et animé le Jardin partagé des Papillons sur les berges du Grand Gabarit. En 2010, l'association réalisait un inventaire des oiseaux nicheurs de Bois-Blancs (voir annexe) et révélait la présence des hirondelles de rivage, nidificatrices dans les palplanches de la Gare d'eau. En 2014, l'association animait et restituait le Portrait Nature de Bois-Blancs et en 2016, celui de Lomme, en partenariat avec la collectivité. Depuis la création du Collectif Gare d'eau, l'association s'y implique pour faire valoir la présence de la nature dans la requalification du site (comités techniques, contributions inter-associatives). **Entrelianes co-signe également la contribution du collectif de la Gare d'eau** à cette enquête publique. La présente contribution intervient donc comme en complément, sur le sujet de la biodiversité. Entrelianes s'associe notamment au questionnement du collectif quant à la dimension de ce Port de Plaisance. Les discussions en Comité technique avec la Ville et la Métropole Européenne de Lille n'avaient en effet tourné à ce jour qu'autour de l'hypothèse d'une halte nautique.

Pour Entrelianes, les berges de l'île de Bois-Blancs forment un corridor écologique à la fois terrestre et humide particulièrement important pour ce secteur et la liaison entre la Citadelle

(espace source) et les parcs de la Deûle (Mosaïc, Santes...). **La Gare d'eau en est un des espaces relais ainsi qu'un espace ressource** avec ses zones de frayère pour la faune piscicole, ses capacités de nidification avifaunistique (hirondelles des rivages dans les palplanches, grèbe huppée, foulque macroule et poule d'eau sur le plan d'eau) et ses friches attenantes, indispensable à la reproduction d'un certain nombre de petits passereaux qui connaissent un sérieux déclin dans la région (friche du Marais, friche de l'îlot Boschetti). L'association a notamment signalé ces capacités de reproduction dans le cadre de sa contribution au PLU2 (Plan Local d'Urbanisme) de la Métropole Européenne de Lille et au sein des Comités techniques du projet (avec le collectif Gare d'eau) ainsi que dans plusieurs contributions remises à la Ville de Lille. Dans une région dévastée du point de vue de la biodiversité, aux cours d'eau particulièrement artificialisés, toute reconquête faunistique et floristique est à protéger. **C'est pourquoi l'association milite notamment pour l'instauration d'un tableau perspectives de biodiversité portuaire pour la Gare d'eau de Bois-Blancs.**

II - Observations et recommandations des associations

Observations 1 - Présence de deux zones de frayères dans la Gare d'eau alors que le dossier présenté à l'enquête publique ne reconnaît la présence d'aucune, et ce en raison des erreurs méthodologiques de l'inventaire piscicole.

→ **Les deux associations souhaitent en premier lieu dénoncer la période de réalisation de l'inventaire piscicole à savoir novembre 2019.** Il n'est pas possible à cette date d'observer aucune capacité de reproduction de poissons d'autant que les herbiers de nénuphars s'effondrent en période hivernale (plante vivace à rhizomes). Si la présence de l'herbier de nénuphars du quai Est de Boschetti est bien reconnue par l'étude, ce n'est pas le cas de ses capacités de reproduction. Or, il est impossible de confirmer ou d'informer cette qualité de frayère par des observations conduites en novembre !

→ **Les deux associations attestent de la présence de deux frayères dont les localisations sont précisées sur la vue aérienne ci-dessous.**



Vue aérienne n°1 - Les frayères de la Gare d'eau de Bois-Blancs et leur environnement

→ **Les deux frayères sont impactées par le projet :**

- Méo car elle est dans le périmètre du projet et va être détruite par les travaux,
- Boschetti car il est prévu de draguer et niveler l'ensemble de la Gare d'eau ainsi que le bras mort du Canal de Canteleu pour amener son tirant d'eau à - 2 m.
-

Dispositifs réglementaires pour protéger les frayères : l'arrêté du 7 février 2013 les identifie et dans ce cadre, elles sont protégées par la rubrique 3.1.5.0 au titre de la Loi sur l'eau et l'article L.432-3 du Code de l'environnement qui punit de 20 000€ d'amende les travaux non déclarés ayant entraîné la destruction de frayères.

Rubrique 3.1.5.0 de la Loi sur l'eau: Installations, ouvrages, travaux ou activités susceptibles de détruire les frayères, les zones de croissance ou d'alimentation des poissons, des crustacés et des batraciens ;
- Demande d'autorisation : si les travaux sont de nature à détruire plus de 200 m² de frayères.
- Demande de déclaration : pour les autres cas.

Dans le lit mineur d'un cours d'eau, certaines frayères, zones de croissance ou d'alimentation des poissons, des crustacés et des batraciens, peuvent être considérées comme des zones humides. Lorsque c'est le cas, leur destruction est donc préjudiciable aux zones humides.
Dans le lit majeur d'un cours d'eau, les frayères de brochet sont intrinsèquement des zones humides.

→ **La frayère de Boschetti représente une surface largement supérieure à 200 m²** que nous évaluons autour de 350 m², ce qui la classe dans la catégorie de frayère protégée, dont la destruction est soumise à autorisation environnementale (rubrique 3.1.5.0 au titre de la loi sur l'eau). **La frayère de Boschetti est la plus importante à l'échelle de ce bief de la Deûle.** Sa destruction aurait un impact sur tout le bief. (de l'écluse de Don à celle de Saint-André) Les Pêcheurs Unis de Lille alertent particulièrement sur ce risque qui influencerait dramatiquement la vie aquatique d'une très large zone.
→ **La frayère face à la place Méo est de surface inférieure** (toutefois cette surface reste à préciser), **sa destruction est soumise à déclaration et à compensation.**

● **Recommandation 1.1 :**

→ Nous demandons à ce que **l'inventaire piscicole complet soit réalisé au printemps**, en période de reproduction des poissons, afin de véritablement caractériser l'existant, à l'échelle du plan d'eau et du bras mort de Canteleu.

● **Recommandation 1.2 :**

→ **Nous demandons que suite à la réalisation de ce nouvel inventaire, puisse être appliqué le principe ERC de la Loi Biodiversité et Paysage 2016 : Éviter, Réduire, Compenser.**

→ **Éviter la destruction de la frayère de Boschetti** en l'extrayant du périmètre de dragage et de nivelage du fond de la Gare d'eau. Maintenir les sédiments et donc l'herbier de nénuphars présent ainsi que la pente douce de sédiments adossée à Boschetti. Le périmètre exact à extraire du plan de dragage est à définir. Il ne peut s'arrêter à la limite des herbiers, mais doit inclure une zone de tamponnement. En effet, il y aurait sinon un risque d'effondrement des dits herbiers, cf schéma n°1 ci-dessous.

→ **Réduire** : préserver les algues devant la place Méo en les extrayant pour les déplacer.

→ **Compenser** : création d'une **nouvelle zone de frayère** avec réimplantation des algues de la Place Méo en fond du bras mort de Canteleu (périmètre à définir en partenariat avec les Pêcheurs et autres associations usagères du site), **complétée également une roselière.**

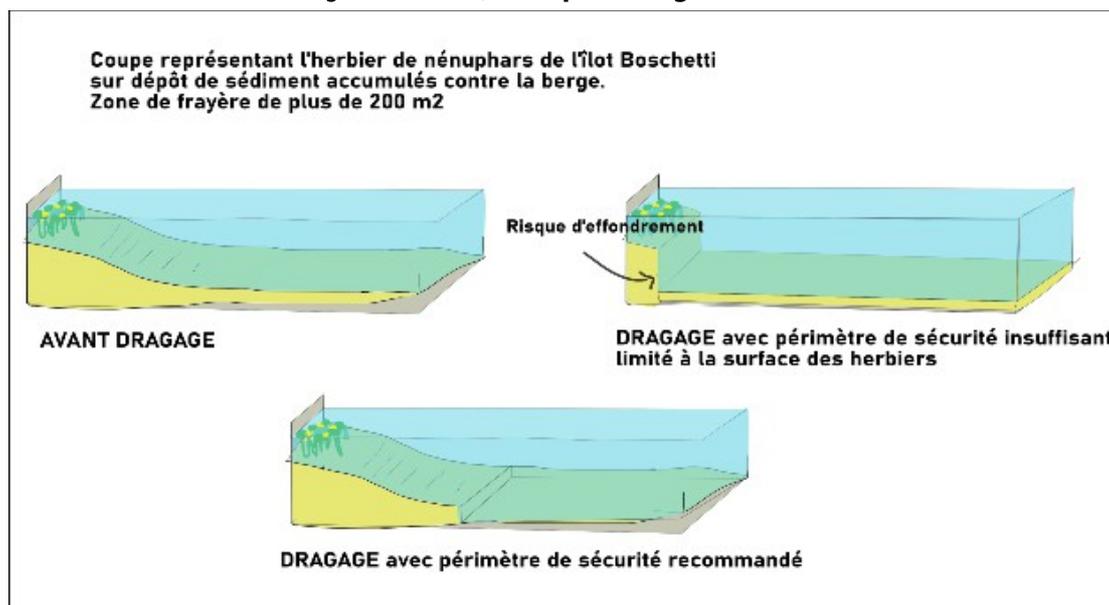


Schéma 1 - explications pour déterminer le périmètre de protection de l'herbier de nénuphars de l'îlot Boschetti...

- **Recommandation 1.3 :**

→ Nous demandons à ce que les travaux n'aient pas lieu pendant la **période de reproduction des poissons**.

Observation 2 : présence de sites de nidification des oiseaux d'eau non reconnus par l'étude présentée à l'enquête publique

L'analyse présentée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale dénie au site la présence de capacités de reproduction des oiseaux. Or il est attesté que le site intègre des espaces de nidification, dont certains pour des espèces protégées :

- **l'hirondelle des rivages nidifie dans les palplanches.** Elles ont creusé leur nid à l'arrière des trous techniques des hauts des palplanches. Ce détournement est observé à l'échelle de la Métropole Européenne de Lille sur plusieurs sites. Cette espèce bénéficie d'un haut niveau de protection. Elle est classée Quasi Menacée sur la liste rouge des oiseaux nicheurs du Nord-Pas-de-Calais (2017) réalisé par le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord (GON).



Photo de certains emplacements de nids d'hirondelles (Canal d'amenée de la Gare d'eau)

- Foulques macroule, grèbes huppés et gallinules poules d'eau nidifient dans divers objets industriels de navigation (Duc d'Albe, écluses...) détournés de leurs fonctions initiales.



Nidification de Gallinule poule d'eau au pied d'une statue du Plan d'eau

Par ailleurs les capacités de nourrissage des oiseaux d'eau sont importantes sur le site. Un impact sur la faune subaquatique aurait nécessairement un impact sur les oiseaux pêcheurs qui s'en nourrissent : Héron cendré (en déclin à l'échelle de la Région), Cormorans, Goélands, Mouettes... en plus des Grèbes huppés, Foulques Macroules, Gallinules Poules d'eau et mêmes Hirondelles des rivages déjà cités.



Détournement des Ducs d'Albe par les Cormorans

- **Recommandation 2.1**

→ Là encore nous demandons l'application d'une méthodologie pertinente pour caractériser le site (inventaire en période de reproduction des oiseaux) afin de pouvoir appliquer le principe ERC.

- **Recommandation 2.2**
→ Nous demandons à ce que les travaux n'aient pas lieu pendant la période de reproduction des oiseaux d'eau.
- **Recommandation 2.3**
→ Nous demandons à ce que les sites de nidification des oiseaux d'eau et les autres fonctions utiles à leur cycle de vie (nourrissage, reposoir....) soient restaurés si détruits par les travaux, et ce dans le cadre d'une autorisation de destruction d'habitats naturels encadrée par l'autorité environnementale.

Observation 3 : sous-estimation de la présence de chiroptères.

Nous sommes surpris que la présence des chiroptères (chauve-souris) soit classée en enjeu mineur pour la Gare d'eau. Tout d'abord, pour les gens qui fréquentent le site, la présence des chiroptères est plus importante que la caractérisation qui en est faite dans les inventaires présentés. D'autre part, ce petit mammifère volant, qui joue un rôle très important dans les écosystèmes dont toutes les espèces sont en voie de disparition (classées vulnérables ou quasi-menacées sur la liste rouge des espèces en voie de disparition) mérite une autre prise en compte.

- **Recommandation 3.1**
→ Nous demandons un **inventaire** plus poussé pour les chiroptères notamment une recherche de leurs **sites de reproduction et de leurs sites d'hibernation** dans les bâtiments qui entourent la Gare d'eau.
- **Recommandation 3.2**
→ Dans le cadre de **l'indice de biodiversité** que nous recommandons, nous demandons la mise en place **d'une trame noire** (des zones de non éclairage, la nuit).
- **Recommandation 3.3**
→ La mise en place d'une **roselière et d'une frayère au fond du bras de Canteleu (en compensation de la destruction de la frayère de Méo)** est à même de renforcer les capacités de nourrissage des chauve-souris (insectes) et nous demandons également la **protection de leurs éventuels sites de reproduction et d'hibernation** autour de la Gare d'eau.

Observation 4 : sous-estimation du risque de pollution des sédiments et options techniques non pertinentes dans les documents présentés à l'enquête publique, en raison d'une méthodologie prospective inadaptée.

Nous contestons les résultats de non-écotoxicité des sédiments tels qu'obtenus dans l'étude présentée à l'enquête publique. En effet, cette non écotoxicité a été analysée sur des échantillons « moyens ». Certaines concentrations ont donc été diluées dans la moyenne. Or, en la matière, chercher la moyenne n'a pas de sens. Ce qu'il faut c'est véritablement repérer la réalité du risque afin de l'éviter. Par voie de conséquence, chaque prélèvement doit absolument être analysé indépendamment sous peine d'invalidation des résultats.

De plus, au regard du passé industriel du site, la rigueur méthodologique est d'autant plus nécessaire qu'il existe un véritable **risque de présence de poches de pollution écotoxiques encore non décelées à ce jour, encapsulées dans les sédiments de la Gare d'eau.** Ce risque entraîne une possibilité de destruction totale de la vie aquatique pendant plusieurs années avec un impact bien au delà de la Gare d'eau. Les Pêcheurs Unis de Lille témoignent d'un tel accident de dragage, voilà plus de 5 ans sur le vieux Canal d'Haubourdin, qui a entraîné la destruction de toutes formes de vie durant plusieurs années.

- **Recommandation 4.1**
Toujours dans l'application du principe ERC
→ Nous demandons **une réflexion sur la taille du tirant d'eau** nécessaire à la navigation de plaisance et aux péniches habitées, afin d'intervenir le moins possible sur le fond. En effet, l'objectif de 2 m de tirant d'eau présenté dans le dossier de l'enquête publique correspond à des normes VNF de navigation fluviale marchande (péniches lourdement chargées). Pour une navigation de plaisance ou de péniches habitées, il est certainement possible d'envisager un tirant d'eau beaucoup moins important.
→ Nous demandons **à ce que le fond de la Gare d'eau ne soit pas « raclé ».**
→ Nous demandons **un dragage différencié par zone afin de n'aboutir** à l'épandage des accumulations des seuls sédiments qui présentent un relief gênant à la navigation.

- **Recommandation 4.2**
→ Pour les sédiments qui seraient étalés, nous demandons **des prélèvements de détection de pollution tous les mètres afin** - de vérifier leur écotoxicité, de vérifier l'absence de poches de pollutions encore non repérées.
- **Recommandation 4.3**
→ Nous demandons **une mise en protection de l'ensemble des capacités de nidification (piscicole, avifaunistique)** du site pendant les travaux.
- **Recommandation 4.4**
→ **Nous demandons l'établissement d'un protocole de limitation de la diffusion de la pollution** si jamais une capsule de pollution non repérée par les prélèvements que nous recommandons était mise à jour.

Observation 5

Nous constatons que le projet présenté à l'enquête publique ne fait état d'aucun objectif d'amélioration de la qualité biologique, biodiversitaire et chimique de l'eau, pour permettre l'atteinte de l'objectif de bon état écologique des cours d'eau imposé par la **Loi sur l'eau et la Directive cadre sur l'eau**

Le tableau perspectives de biodiversité portuaire que nous proposons est un outil pour suivre cette évolution et se doter d'objectifs clairs d'amélioration. **Dans cet objectif, les Pêcheurs Unis de Lille proposent quant à eux la mise en place d'une pêche No Kill sur la Gare d'eau et le Canal de Canteleu.**

- **Recommandation 5.1**

→ **Nous demandons à la lumière des nouveaux inventaires qui devront être faits, que le projet se dote d'un tableau perspectives de biodiversité portuaire**, méthode participative définissant un état initial, des objectifs d'amélioration et une méthodologie de suivi, en partenariat avec les associations.

- **Recommandation 5.2**

→ **En accord avec les Pêcheurs Unis de Lille, nous recommandons la mise en place d'une zone de pêche No Kill sur la Gare d'eau et le Canal de Canteleu**

En conclusion,

Entrelianes et les Pêcheurs Unis de Lille ne s'opposent pas au projet mais contestent la validité méthodologique des études préalables et interrogent véritablement les options techniques présentées à l'enquête publique, qui découlent de résultats erronés. Nous considérons que si ces options n'étaient pas revisitées en fonction de la protection de la biodiversité, dans un dialogue avec les associations, alors la collectivité s'engagerait dans une opération de destruction de milieux naturels que nous continuerons de notre côté, de protéger.

III - Annexes

annexe 1 - synthèse de l'inventaire ornithologique Entreliaenes 2010

annexe 2 - photos illustrant la diversité et la quantité de poissons de la Gare d'eau à l'occasion d'un concours de pêche des Pêcheurs Unis de Lille.

Synthèse de l'inventaire ornithologique établi par Entreliaenes en 2010.



Photos illustrant les quantités et diversité de poissons prélevés sur le site à l'occasion :

- du dernier concours de pêche organisé à l'automne 2020 à la Gare d'eau de Bois-Blancs par les Pêcheurs Unis de Lille. Les prises représentaient plusieurs kilos de poissons par pêcheur.
- de pratiques de pêche individuelle.



Rotengle



Plaquettes (alevins de brèmes), carassins, gardons

Brèmes et gardons

Petit brochet



Gardon, perches, grenilles



Brèmes, gardons, plaquettes



Sandre